



*Date de la convocation* 11/03/2025      *Séance ouverte à* 18h00      *Conseillers en exercice* 14

<i>Présents</i>	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoints Michelle FRANCOIS, Pierre LOUIS, Jean-Claude BARBAN, Sandrine ICARD, Franck FIRMANN, Hélène MORRONE
<i>Absent(es) excusé(es)</i>	Sandrine MATT
<i>Absents(es)</i>	Jacky DELORME, Vincent MAUREL
<i>Pouvoirs</i>	Sandrine MATT à Agnès AUBERT
<i>Secrétaire de séance</i>	Michelle FRANCOIS

*Ordre du jour :*

- 1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2025*
- 2- *Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation accordée par délibération du 24 mai 2020.*
- 3- *Approbation du Compte Financier Unique 2024*
- 4- *Affectation du résultat*
- 5- *Vote des taux d'imposition*
- 6- *Vote des taux des redevances du Camping Municipal pour 2025*
- 7- *Nouvelles attributions de subvention 2025*
- 8- *Vote du Budget Primitif 2025*
- 9- *Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57*
- 10- *Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école de Saint Christol*
- 11- *Révision loyer : local commercial AX Y*
- 12- *Révision des lignes directrices de gestion*
- 13- *Suppression d'un emploi*
- 14- *Création d'emploi*
- 15- *Installation de panneaux photovoltaïques : demande de subvention au Conseil Régional*
- 16- *Mission CSPS – Bâtiment multi-activités – Signature du marché*
- 17- *Mission CT – Bâtiment multi-activité – Signature du marché*
- 18- *Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG de la FT de Vaucluse*
- 19- *Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis*
- 20- *Questions diverses*

Monsieur le Maire vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGT, Monsieur le Maire demande à procéder à la nomination d'un(e) secrétaire de séance. Mme Michelle FRANCOIS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Les membres du conseil consultent le dossier du conseil qui leur a été remis avant le conseil afin de suivre les rapports du Maire pour chaque ordre du jour.

---

**1- Délibération n°D\_2025\_2\_1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2025**

---

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

**Vote : Unanimité.**

---

## 2- Délibération n°D\_2025\_2\_2 : Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation accordée par délibération du 24 mai 2020

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions et rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n°D\_2020\_2\_8 en date du 24 mai 2020, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

**\* 2025\_01 du 27/01/2025**

Acceptation de deux devis pour des travaux d'élagage de la Société d'exploitation des établissements Gervasoni pour un montant de 5 136.00€ TTC et d'un montant de 2 880.00€ TTC par jour dans la limite de quatre jours.

**\* 2025\_02 du 30/01/2025**

Acceptation du devis de la voirie 2025 avec la société Colas France SRMV pour un montant de 62 450.40€ TTC.

**\* 2025\_03 du 30/01/2025**

Acceptation du devis pour l'acquisition de trois vitrine murales libre service avec la société Apt Froid pour un montant de 13 809.60€ TTC.

**\* 2025\_04 du 11/02/2025**

Acceptation d'un devis pour remplace une unité centrale au secrétariat de la mairie en vue du passage en windows 11 avec la société JVS Mairistem pour un montant de 1 486.80€ TTC.

**\* 2025\_05 du 12/02/2025**

Acceptation du devis pour remplacer le tinteur de la cloche n°1 de l'Eglise avec la société Azur Carillon pour un montant de 2 054.40€ TTC

Le conseil municipal en prend acte

---

## 3- Délibération n°D\_2025\_2\_3 : Approbation du Compte Financier Unique 2024

---

La présidence est donnée à Mme Elizabeth SIGNORET, 1<sup>ère</sup> adjointe qui présente à l'Assemblée le compte financier unique (CFU) 2024 dressé par le Maire. Le CFU se résume :

Recettes	Prévision budgétaire totale	869 946.86 €	910 236.00 €	1 780 182.86 €
	Recettes réalisées	400 096.81 €	1 305 254.83 €	1 705 351.64 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	833 773.80 €	1 827 035.42 €	2 660 809.22 €
	Dépenses réalisées	380 181.66 €	1 088 234.44 €	1 468 416.10 €
	Reste à réaliser	84 035.00 €	0.00 €	84 035.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	19 915.15 €	217 020.39 €	236 935.54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-36 173.06 €	916 799.42 €	880 626.36 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-16 257.91 €		-16 257.91 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	84 035.00 €	0.00 €	84 035.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-100 292.91 €	1 133 819.81 €	1 033 526.90 €

Mme SIGNORET demande au conseil d'approuver et d'arrêter les résultats de clôture du CFU.

Abstention : 1 (Henri BONNEFOY) – Pour : 11 – Contre : 0

---

## 4- Délibération n°D\_2025\_2\_4 : Affectation du résultat

---

Rapport du Maire : Le résultat de fonctionnement s'élève à la somme de 1 133 819.81€ et propose de l'affecter en report à la section d'investissement d'un montant de 100 292.91€

Vote : Unanimité.

---

## 5- Délibération n°D\_2025\_2\_5 : Vote des taux d'imposition

---

Rapport du Maire : Le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taxes directes locales transmis par les services fiscaux. Il propose de maintenir les taux d'imposition :

---

#### 6- Délibération n°D\_2024\_2\_ 6 : Vote des taux des redevances du Camping Municipal pour 2025

---

Rapport du Maire : Il rappelle aux membres du conseil municipal le montant des tarifs journaliers fixées au Camping Municipal en 2024 :

Forfait camping-car, caravane, tente pour 2 campeurs et emplacement : 8.00€

Supplément tarifaire :

Campeur : 2.50€ - Campeur (moins de 12 ans) : 1.50€ - Emplacement : 4.50€ - Electricité : 3.50€ - Garage mort : 2.50€ - Vidange et plein d'eau camping-car de passage : 5.00€.

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes redevances pour 2025.

Vote : Unanimité.

---

#### 7- Délibération n°D\_2025\_2\_ 7 : Nouvelles attributions de subvention 2025

---

Rapport du Maire : La commune de Saint Christol apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subventions reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation du village...

Le Maire propose d'attribuer de nouvelles subventions aux associations, un organisme de droit privé et d'inscrire une provision exceptionnelle.

Abstention : 2 (Sandrine ICARD, Pierre LOUIS pour le vote de l'association du Comité des Fêtes) – Pour : 10 - Contre : 0

Abstention : 1 (Jean-Claude BARBAN pour le vote de l'association Les Anciens Combattants d'Afrique) – Pour : 11–  
Contre : 0

Adopté à l'unanimité pour les autres associations

---

#### 8- Délibération n°D\_2025\_2\_ 8 : Vote du Budget Primitif 2025

---

Rapport du Maire : Le Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet du budget primitif qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 867 516.90€
- Section d'investissement : 1 576 599.05€

Le maire demande au conseil d'approuver le budget

Vote : Unanimité.

---

#### 9- Délibération n°D\_2025\_2\_ 9 : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

---

Rapport du Maire : VU la délibération n°D\_2022\_3\_1 du 21 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Monsieur le Maire demande au conseil comme l'année précédente de l'autoriser à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Il rajoute qu'il informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Vote : Unanimité.

---

#### 10- Délibération n°D\_2025\_2\_ 10 : Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école de Saint Christol

---

Rapport du Maire : Selon L'article L 212-8 du Code de l'Education modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, lorsqu'elles reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Le Maire informe que depuis 2015, la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école de Saint Christol n'a pas été réévalué.

Il propose donc de passer le montant forfaitaire de 1000€/an/enfant à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 (anciennement de 900€).

Vote : Unanimité.

---

#### 11- Délibération n°D\_2025\_2\_ 11 : Révision loyer : local commercial Axy

---

Rapport du Maire : Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un immeuble sis 14, le Cours, local commercial, actuellement loué par Mme Murielle BLANC, gérant de SARL "AXY DU COURS".

Des discussions ont été engagées avec la gérante, afin de remplacer les banques réfrigérées hors services, cruciales pour son activité commerciale, par des vitrines murales libre-service: deux à 3 portes et une à 2 portes.

Monsieur le Maire a donc proposé à la locataire d'augmenter le loyer afin de compenser les frais financiers engagés par la Commune, Mme Murielle BLANC a confirmé être preneuse.

Monsieur le Maire précise que l'achat de matériel lié à l'activité n'est pas une justification pour augmenter le loyer, sauf si ce matériel fait partie d'une amélioration structurelle ou indissociable du local, et cela doit être validé par un accord entre les parties.

Il propose au conseil au Conseil Municipal:

- la signature avec la gérante d'un avenant au bail.

- d'augmenter le loyer de 100€ par mois.

Le Maire demande donc: \* d'approuver l'avenant au bail \* de dire que cet avenant est conclu à compter du 1er avril 2025.

\* d'augmenter le loyer mensuel à 100€ révisable à la date d'anniversaire de l'avenant au bail selon l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux), \* de l'autoriser à signer l'avenant au bail correspondant au profit de Mme Murielle BLANC, gérante de la SARL "AXY LE COURS", ou de toute autre personne morale s'y substituant, et tous les documents y afférent.

**Vote : Unanimité.**

---

## **12- Délibération n°D\_2025\_2\_12 : Révision des Lignes Directrices de Gestion**

---

Rapport du Maire : VU le Code Général de la Fonction Publique;

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) et à l'évolutions des attributions des commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 13 à 20,

VU le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 18 mars 2025,

Considérant que dans chaque collectivité et établissement public, les Lignes Directrices de Gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale,

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion déterminent notamment l'avancement et la valorisation des parcours,

Considérant le souhait de l'autorité territoriale de rajouter les critères d'attribution de la bonification facultative d'ancienneté  
Le Maire demande de rajouter les critères d'attribution de la bonification facultative d'ancienneté l'avancement et la valorisation des parcours.

**Vote : Unanimité**

---

## **13- Délibération n°D\_2025\_2\_13 : Suppression d'un emploi**

---

Rapport du Maire : VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 mars 2025

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 19 septembre 2024,

Monsieur le maire indique la nécessité de supprimer 1 emploi d'Adjoint Administratif territoriale principal de 1<sup>ère</sup> classe en raison d'une titularisation dans le grade.

**Vote : Unanimité.**

---

## **14- Délibération n°D\_2025\_2\_14 : Tableau des emplois**

---

Rapport du Maire : Suite à l'ordre du jour précédent, le Maire demande d'approuver la modification du tableau des emplois.

**Vote : Unanimité.**

---

## **15- Délibération n°D\_2025\_2\_15 : Installation de panneaux photovoltaïques : demande de subvention au Conseil Régional**

---

Rapport du Maire : Monsieur le Maire expose le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture des garages municipaux dont coût prévisionnel est estimé à 43 380.00€ HT soit 52 056.00€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional au titre du Plan Solaire: dispositif "Paré pour le solaire".

Le plan de financement de cette opération est le suivant:

Ressources prévisionnelles de l'opération

Plan solaire : Dispositif "Paré pour le solaire" - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur: 30 366.00€

Autofinancement: 13 014.00€

Total: 43 380.00€

Le maire demande d'approuver la réalisation du projet ainsi que le plan de financement et de solliciter le conseil régional.

**Vote : Unanimité.**

---

## **16- Délibération n°D\_2025\_2\_16 : Mission CSPS – Bâtiment multi-activités – Signature du marché**

---

Rapport du Maire : VU le code de la commande publique et notamment ses articles R.2162-1 et suivants,

VU le budget communal,

Considérant la procédure portant sur la mission CSPS (Coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé) pour la création d'un bâtiment multi-activités,  
Considérant le rapport d'analyse des offres,  
Monsieur le Maire propose de signer le marché relatif à la mission CSPS pour la création d'un bâtiment multi-activités avec la société APAVE sise 28, Avenue Bernard Givaudan 05000 GAP, pour un montant de:  
- Tranche ferme: 4 527.00€ HT soit 5 432.40€ TTC  
- Tranche optionnelle 1: 1 161.00€ HT soit 1 393.20€ TTC  
TOTAL: 5 688.00€ HT soit 6 825.60€ TTC.

Vote : Unanimité.

---

### 17- Délibération n°D\_2025\_2\_17 : Mission CT – Bâtiment multi-activités – Signature du marché

---

Rapport du Maire : VU le code de la commande publique et notamment ses articles R.2162-1 et suivants,  
VU le budget communal,  
Considérant la procédure portant sur la mission CT (Contrôle Technique) pour la création d'un bâtiment multi-activités,  
Considérant le rapport d'analyse des offres,  
Monsieur le Maire propose de signer le marché relatif à la mission CT pour la création d'un bâtiment multi-activités avec la société APAVE sise 28, Avenue Bernard Givaudan 05000 GAP pour un montant de:  
- Tranche ferme: 14 550.00€ HT soit 17 460.00€ TTC  
- Tranche optionnelle 1: 3 275.00€ HT soit 3 930.00€ TTC  
TOTAL: 17 825.00€ HT soit 21 390.00€ TTC

Vote : Unanimité.

---

### 18- Délibération n°D\_2025\_2\_18 : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe statutaire du CDG de la FPT de Vaucluse

---

Rapport du Maire : Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 127 collectivités et établissements publics, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

n agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

n agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité/établissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Saint Christol de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

CONSIDERANT que le contrat d'assurance contre les risques statutaires de la commune de Saint Christol arrive à terme le 31 décembre 2025

CONSIDERANT l'opportunité de confier au Centre de Gestion FPT de Vaucluse le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, et la liberté d'y souscrire ou non selon les résultats,

Monsieur le Maire propose de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à au Code général de la Fonction Publique, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026

Régime du contrat : capitalisation.

De prendre acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1er janvier 2026.

Et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

Vote : Unanimité.

---

**19- Délibération n°D\_2025\_2\_19: Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis**

---

Rapport du Maire : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que de très nombreux chats errants sont encore présents dans le village et continuent à se multiplier.

La Fondation 30 Millions d'Amis propose des conventions de stérilisation et d'identification avec une participation financière de 50% soit 60 euros pour une femelle et 50 euros pour un mâle.

Monsieur le Maire présente cette convention et propose de signer cette convention pour la stérilisation des chats errants.

Vote : Unanimité.

---

**20- Questions diverses**

---

- Le Maire informe l'assemblée que l'éclairage public est en cours de réparation (erreur humaine de l'entreprise).
- Le Maire informe également que le poste source sera implanté sur 2 hectares à la Pelissière. Le propriétaire est d'accord pour vendre ce terrain de 23 hectares au SEV. Le début de travaux est prévu pour 2028 pour une mise en service en 2030.
- Le Maire rend au conseil au conseil que le docteur Alexa quitte Saint Christol à la fin du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Validé par le Conseil Municipal dans sa séance du :

12/06/2025

Henri BONNEFOY,  
Maire de Saint Christol,



Mme Michelle FRANCOIS,  
Le Secrétaire de Séance,